

# SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1984

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1985, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME IX

COMMERCE EXTERIEUR

Par M. Marcel DAUNAY,

Sénateur

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Daunay, André Rouvière, Louis Minetti, secrétaires ; MM. François Abadie, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Jean-Luc Becart, Georges Berchet, Marcel Bony, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Jean-Paul Chambriard, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Lucien Delmas, Bernard Desbrière, Gérard Ehlers, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Alfred Gérin, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Léchenault, Yves Le Cozannet, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Guy Malé, René Martin, Paul Masson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM. Georges Mouly, Jacques Moutet, Lucien Neuwirth, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Claude Prouvoeur, Jean Puech, Albert Ramassamy, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Josselin de Rohan, Jules Roujon, Michel Sordel, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7<sup>e</sup> légis.) : 2347 et annexes, 2365 (annexe n° 34), 2367 (tome V), 2370 (tome XV) et la-8° 683.

Sénat : 66 et 68 (annexe n° 24) (1984-1985).

## SOMMAIRE

	Pages
<b>I. L'EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE EN 1983</b> .....	5
<b>A. EVOLUTION D'ENSEMBLE</b> .....	5
<b>B. EVOLUTION SECTORIELLE</b> .....	5
<b>C. VENTILATION GEOGRAPHIQUE</b> .....	6
<b>D. L'EVOLUTION DE NOS ECHANGES EXTERIEURS AU PREMIER SEMESTRE 1984</b> .....	7
<b>II. LE BUDGET POUR 1985</b> .....	9
<b>A. LES CREDITS DE L'EXPANSION ECONOMIQUE A L'ETRANGER (FASCICULE DES SERVICES FINANCIERS)</b> .....	9
a) <i>L'activité du service de l'expansion à l'étranger en 1983</i> .....	9
b) <i>Les prévisions pour 1985</i> .....	12
<b>B. LES CREDITS INSCRITS AU BUDGET DES CHARGES COMMUNES</b> .....	15
1) <i>La garantie du risque économique</i> .....	16
2) <i>L'assurance-crédit</i> .....	16
3) <i>L'assurance-prospection et l'assurance-foire</i> .....	17

**Mesdames, Messieurs,**

Après le chiffre record de 1982 (93 milliards de francs), le déficit de la balance commerciale française s'est réduit de près de moitié en 1983, atteignant 49 milliards de francs, soit un chiffre inférieur à celui de 1981 (50,9 milliards de francs).

Selon le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances, le solde pour 1984 s'établirait à 33,2 milliards de francs et la continuation de cette évolution aboutirait en 1985 à un solde de + 2,4 milliards de francs marquant ainsi le retour à l'équilibre du commerce extérieur.

Chacun, bien sûr, ne peut que se réjouir des résultats de l'an dernier en espérant que les prévisions optimistes pour 1985 se réaliseront.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que l'amélioration constatée tient plus à des facteurs conjoncturels qu'à des modifications structurelles de nos échanges : dévaluation de mars 1983, concomitance d'une forte demande étrangère et d'une demande intérieure en récession, solde agroalimentaire exceptionnel, tassement de nos importations de produits énergétiques, ventes d'Airbus...

• Mais des secteurs importants de notre économie demeurent déficitaires (machine-outil, électronique professionnelle, biens d'équipement ménager, textile habillement...).

En outre, pour l'avenir, de nombreuses incertitudes subsistent quant au maintien de la reprise américaine, à l'évolution des économies européennes et à la modernisation de l'économie française qui conditionne notre compétitivité sur les marchés extérieurs.

Après avoir exposé les traits principaux de l'évolution récente de notre commerce extérieur, votre rapporteur pour avis exposera les actions essentielles prévues pour 1985, renvoyant au rapport de la commission des Finances pour ce qui est de l'analyse détaillée des crédits de ce secteur.

## I. L'EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE EN 1983

### A. EVOLUTION D'ENSEMBLE

En 1983, nos exportations ont été favorisées par la reprise aux Etats-Unis et, à un degré moindre, en Europe occidentale, et par un ralentissement de la demande extérieure française qui a permis une réduction de la croissance de nos importations (+ 6 % en valeur) et facilité la progression de nos ventes (+ 14 %).

Le taux de couverture FAB-FAB des importations par les exportations a progressé de 7 points, passant de 87 % en 1982 à 94 %.

La dévaluation du printemps 1983 a permis d'améliorer notre niveau de compétitivité sur le marché intérieur et de le maintenir sur les marchés extérieurs.

Le processus de pénétration du marché intérieur par des produits étrangers a connu une légère croissance en ce qui concerne les biens intermédiaires, les biens de consommation courante, les biens d'équipement professionnel ; cette pénétration a au contraire reculé dans le domaine des biens d'équipement.

### B. EVOLUTION SECTORIELLE

ÉVOLUTION SECTORIELLE (en termes CAF/FAB)								
	Soldes CAF/FAB en Mrd F				Taux de couverture (%)			
	1980	1981	1982	1983	1980	1981	1982	1983
Produits agro-alimentaires ..	+ 11,7	+ 21,1	+ 14,7	+ 21,5	117,2	127,2	116,1	121,0
Produits énergétiques .....	- 132,9	- 161,6	- 177,9	- 168,3	12,4	13,5	11,8	13
Produits industriels* .....	+ 34,2	+ 54,5	+ 29,2	+ 59,6	109,7	113,9	106,2	111,8
Divers .....	+ 2,2	+ 2,3	+ 2,6	+ 4,0	-	-	-	-
<b>Total .....</b>	<b>- 84,8</b>	<b>- 83,9</b>	<b>- 131,4</b>	<b>- 83,3</b>	<b>85,2</b>	<b>87,3</b>	<b>82,8</b>	<b>89,7</b>

\* comprenant la totalité des échanges de matériel militaire

L'ensemble des secteurs a contribué au redressement de notre commerce extérieur en 1983 :

- l'agroalimentaire dégage un solde positif de 21,5 milliards de francs, en progression d'environ un tiers par rapport à 1982, réalisé notamment grâce à une croissance de 34 % de nos exportations de céréales. Toutefois, les industries agroalimentaires ont vu leur excédent diminuer par rapport à 1982 (8,3 milliards de francs au lieu de 9,6 milliards de francs) ;

- la facture énergétique s'est légèrement réduite en dépit d'une hausse du dollar de 15,8 %, par suite d'une diminution du prix en dollar du baril de pétrole de 10 % et d'une réduction sensible de nos achats de produits énergétiques à l'étranger ;

- l'excédent industriel a progressé de 30 milliards de francs en raison d'une forte demande mondiale et de l'évolution de la conjoncture française.

Trois points méritent d'être notés :

- excédent de nos échanges de matières premières et de demi-produits : l'amélioration constatée pour les produits finis sidérurgiques, les matériaux de construction et les produits chimiques a plus que compensé le déficit des matières premières minérales et de certains autres secteurs traditionnellement déséquilibrés ;

- amélioration du taux de couverture des biens d'équipement professionnel qui retrouve son niveau de 1981 ;

- arrêt de la dégradation du solde de l'ensemble « matériels de transports terrestres ».

### **C. VENTILATION GEOGRAPHIQUE**

Nos relations avec les pays de l'OCDE se caractérisent par une double amélioration :

- la part de l'OCDE avec près de 72 % retrouve son niveau de 1978 ; la part de l'Europe hors CEE est croissante mais reste très inférieure à celle de la CEE qui toutefois ne parvient pas à dépasser la moitié de nos échanges ;

- le taux de couverture avec le marché OCDE s'est redressé sans toutefois retrouver son niveau de 1981.

Quant à nos échanges avec la CEE, ils ont été marqués par un déficit en réduction de 7,4 milliards de francs tout en se situant au niveau très élevé de 57 milliards de francs.

Le déficit avec les Etats-Unis s'est réduit à 18 milliards de francs, meilleur résultat depuis 1979.

Vis-à-vis du Japon, le solde de nos échanges s'est légèrement amélioré et le taux de couverture est passé de 35,2 % en 1982 à 39 % en 1983.

Avec les pays hors OCDE, notre déficit s'est réduit de plus de moitié, en raison de l'évolution de nos échanges avec les pays de l'OPEP et les pays à économie centralisée, les pays en développement non pétroliers restant au niveau de 1982.

#### **D. L'EVOLUTION DE NOS ECHANGES EXTERIEURES AU PREMIER SEMESTRE 1984**

La situation s'est à nouveau détériorée au cours des six premiers mois de 1984 avec un déséquilibre en données brutes de 20 milliards de francs, en amélioration cependant par rapport aux résultats des six premiers mois de 1983 où le déficit cumulé atteignait 36 milliards de francs.

La poursuite de la reprise internationale et le maintien en France de la politique de régulation conjoncturelle ont permis une nouvelle amélioration du taux de couverture industriel exclusivement toutefois avec les pays de l'OCDE.

L'agroalimentaire reste soumis à de forts mouvements saisonniers selon lesquels les soldes excédentaires semblent se concentrer en fin d'année.

En revanche, la facture énergétique s'est considérablement alourdie sous le triple effet de la réduction du déstockage, de la hausse du cours du dollar et d'une sensible reprise de la consommation, et devrait encore s'accroître en fin d'année.

La ventilation géographique de ces résultats sectoriels laisse apparaître un accroissement du déficit de la France avec les pays hors OCDE qui contraste avec la nette réduction du déséquilibre avec les pays de l'OCDE principalement concentrée sur l'OCDE hors CEE.

## II. LE BUDGET POUR 1985

Bien que le remaniement ministériel de juillet 1984 ait entraîné le rattachement du commerce extérieur au ministère de l'industrie, devenu ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur, l'éparpillement des crédits relatifs au commerce extérieur à travers trois fascicules budgétaires subsiste (services financiers, charges communes, comptes spéciaux du Trésor).

### **A. LES CREDITS DE L'EXPANSION ECONOMIQUE A L'ETRANGER (FASCICULE DES SERVICES FINANCIERS)**

#### *a) L'activité du service de l'expansion à l'étranger en 1983*

Au cours de l'année 1983, l'activité des postes d'expansion économique a été marquée par une continuité dans les orientations suivantes :

- nécessité impérieuse de contribuer à maintenir l'équilibre de la balance commerciale de la France dans le cadre d'une adaptation étroite aux nouvelles caractéristiques du marché mondial nées de la crise de l'énergie ;

- souci de répondre en profondeur au désir des exportateurs français de recevoir une aide personnalisée et directement utilisable, notamment sous la forme d'un accompagnement.

Pour atteindre ces objectifs, le Service s'est tout d'abord efforcé d'améliorer son implantation à l'étranger en poursuivant le redéploiement de ses effectifs vers les postes situés dans les pays qui constituent les marchés les plus larges et les plus solvables pour nos exportateurs : Etats-Unis, Italie, Grande-Bretagne, Indonésie, Algérie, Chine, Suisse.

Dans le même temps, plusieurs antennes ont été fermées dans des pays apportant une contribution marginale à notre commerce extérieur : Papouasie - Nouvelle-Guinée, Syrie, Turquie, Canaries, Surinam, Zaïre tandis qu'en Iran les autorités locales prenaient la décision unilatérale de mettre fin aux activités du poste de l'expansion économique de Téhéran.

Parallèlement, le Service a maintenu la politique de spécialisation de ses agents contractuels, qui, en liaison avec de nombreuses organisations professionnelles et directions techniques, avait été lancée en 1976 avec l'objectif de doter au moins les principaux postes d'agents de ce type par secteurs d'activité.

En second lieu, une réorientation profonde de l'activité des postes d'expansion économique installés dans les pays de la C.E.E. a été mise en oeuvre dès la fin de l'année 1982, les premiers résultats s'en faisant pleinement sentir dès le premier trimestre de 1983.

Cette réforme a consisté à renforcer sur les marchés de la Communauté européenne les possibilités d'assistance aux exportateurs apportées par les services officiels français.

La Direction des Relations économiques extérieures dispose, en effet, dans l'ensemble des pays de la C.E.E., d'un total de 24 implantations regroupant, entre autres personnels, quelque 200 agents spécialisés par secteurs ou par produits qui ont été chargés d'assurer systématiquement aux entreprises un ensemble de prestations dénommé : « SESAME » (Service de soutien et d'accompagnement sur les marchés extérieurs).

Ce service permet d'offrir à nos firmes désireuses d'établir des courants durables d'exportation sur ces marchés un service public personnalisé, à la seule condition qu'elles aient au préalable pris l'attache des Directions régionales du commerce extérieur (D.R.C.E.).

Ce nouveau service a été proposé aux exportateurs français à partir du mois de juin 1983. A cette occasion, la Direction générale pour les Relations avec le Public (D.G.R.P.) a édité une brochure largement diffusée dans les Chambres de Commerce et d'Industrie et les syndicats professionnels et qui précise :

- le mode d'emploi « SESAME » ;
- les coordonnées des services des D.R.C.E. ;
- un annuaire des 200 agents qui, classés par pays et produits, accueillent désormais nos exportateurs et les assistent auprès de leurs correspondants dans la C.E.E.

Le premier bilan de cette opération est particulièrement prometteur, puisqu'un an après le lancement de « SESAME » quelque 1.000 missions ont pu être organisées, la plupart d'entre elles ayant débouché sur des résultats commerciaux concrets (contrats de représentation ou d'agence,

vente...). Ce succès a conduit le Service à étendre le « SESAME » à 4 nouveaux pays dès le mois d'octobre : Autriche, Espagne, Portugal, Suisse, à envisager pour l'année 1985 la participation des postes des Etats-Unis à cette opération et à y associer plus étroitement en métropole les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Parallèlement, une nouvelle édition de la brochure de présentation de ce Service est prévue tandis qu'est menée en collaboration avec la D.G.R.P. et sous le couvert d'un cabinet de consultants externes une évaluation de « SESAME » auprès d'un échantillon d'environ 140 entreprises ayant bénéficié du Service. Les résultats de cette enquête devraient permettre une amélioration substantielle de la procédure en prenant en compte les éventuelles observations des sociétés exportatrices.

## b) Les prévisions pour 1985

**ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE A L'ÉTRANGER**  
 (inscrits au budget des services financiers)

(en francs)

Loi de finances	1984		1985		1985/1984 en %
	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.	
<b>Titre III. – Moyens des services</b> .....	707.621.437		781.769.096		+ 10,47
<i>Chapitre 31-83</i> – Service de l'expansion économique à l'étranger, rétribution des agents du cadre .....	107.830.585		112.957.355		+ 4,75
Article 10. – Agents du cadre en France et agents de l'étranger .....	88.106.549		90.793.379		+ 3,04
Article 20. – Directions régionales du commerce extérieur .....	16.843.161		18.376.933		+ 9,10
Article 30. – Attachés agricoles .....	2.880.875		3.787.043		+ 31,45
<i>Chapitre 31-84</i> – Service de l'expansion économique à l'étranger, rétribution de concours contractuels et auxiliaires .....	404.906.737		447.207.248		+ 10,44
Article 10. – Postes d'expansion économique à l'étranger .....	381.499.953		422.844.923		+ 10,83
Article 20. – Coopération technique .....	23.406.784		24.362.325		+ 4,08
<i>Chapitre 31-85</i> – Indemnités et allocations diverses .....	3.922.420		4.225.355		+ 7,72
Article 10. – S.E.E.E. ....	1.462.995		1.524.587		+ 4,20
Article 20. – Directions régionales du commerce extérieur .....	2.459.425		2.700.768		+ 9,81
<i>Chapitre 31-91</i> – Indemnités résidentielles .....	308.734		323.042		+ 4,63
<i>Chapitre 33-90</i> – Cotisations sociales .....	22.052.846		22.743.536		+ 3,13
<i>Chapitre 33-91</i> – Prestations sociales .....	1.084.886		1.145.635		+ 5,59
<i>Chapitre 34-82</i> – Matériel et remboursement de frais .....	167.415.229		193.066.925		+ 15,32
Article 10. – S.E.E.E. ....	160.540.239		174.024.235		+ 8,39
Article 20. – Directions régionales du commerce extérieur .....	6.874.990		10.042.690		+ 46,07
Article 30. – Service de l'expansion économique à l'étranger. Dépenses informatiques .....	–		8.000.000		–
Article 40. – Directions régionales du commerce extérieur. Dépenses informatiques .....	–		1.000.000		–
<i>Chapitre 37-94</i> – Frais de justice et réparations civiles .....	100.000		100.000		–
<b>Titre IV. – Interventions publiques</b> .....	386.993.191		376.944.619		– 2,59
<i>Chapitre 42-80</i> – Participation à diverses expositions internationales ....	12.500.000		26.100.000		+108,80
<i>Chapitre 44-84</i> – Subventions pour l'expansion économique à l'étranger .	209.767.193		205.028.611		– 2,25
Article 10. – C.F.C.E. ....	153.200.450		145.540.427		– 5,00
Article 20. – Comité français des manifestations économiques à l'étranger .....	56.242.793		59.164.234		+ 5,19
Article 30. – Bureau international des tarifs douaniers de Bruxelles ....	274.780		274.780		–
Article 40. – Bureau international des expositions .....	49.170		49.170		–
<i>Chapitre 44-88</i> – Coopération technique .....	164.725.998		145.816.008		– 11,47
Article 10. – Coopération technique .....	138.175.998		124.576.008		– 9,84
Article 20. – Projets de développement économique .....	26.550.000		21.240.000		– 20,00
<b>Total dépenses ordinaires (Titre III + Titre IV) .....</b>	<b>1.094.614.628</b>		<b>1.158.713.715</b>		<b>+ 5,85</b>
<b>Loi de finances</b>	<b>1984</b>		<b>1985</b>		<b>1985/1984 C.P. en %</b>
	<b>A.P.</b>	<b>C.P.</b>	<b>A.P.</b>	<b>C.P.</b>	
<b>Titre V. – Investissements exécutés par l'Etat</b> .....					
<i>Chapitre 57-10</i> – Achat, construction et aménagement d'immeubles .....	3.560.000	3.910.000	1.323.000	1.000.000	– 74,42
<b>Total dépenses en capital</b> .....	3.560.000	3.910.000	1.323.000	1.000.000	
<b>Totaux pour l'expansion économique à l'étranger</b> ...		<b>1.098.524.628</b>		<b>1.159.713.715</b>	<b>+ 5,57</b>

Les moyens des Services (Titre III) progressent de 10,47 % au lieu de 6,1 % pour l'ensemble du titre III du budget de l'Etat.

Mais cette progression se fait en partie au détriment du titre IV (interventions publiques) qui connaît une diminution de 2,59 %.

Quant au titre V, il se caractérise par une diminution de près des 2/3 des autorisations de programme et des 3/4 des crédits de paiement.

Quatre points doivent retenir plus particulièrement l'attention :

1) le renforcement des Directions régionales du commerce extérieur :

Rappelons que ces organismes sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises, essentiellement les PMI, pour les guider et les conseiller dans leurs efforts d'exportation, en collaboration avec le centre français du commerce extérieur. Leurs missions sont au nombre de quatre :

- L'information systématique des entreprises.
- le conseil aux entreprises désireuses d'emprunter ;
- la sélection d'entreprises performantes ;
- la gestion et l'instruction de certaines procédures d'aide.

Au cours de l'année 1983, les D.R.C.E. se sont progressivement mises en place : reprise des anciennes implantations du C.F.C.E., prise à bail de nouveaux locaux, achat de matériels et équipements de bureau, recrutement de personnel. C'est seulement au début de 1984, avec l'arrivée des derniers Directeurs régionaux encore attendus, que toutes les D.R.C.E. ont été opérationnelles.

En 1984, les 22 D.R.C.E. disposent en tout de 122 agents.

Pour 1985, on notera une progression de 46,7 % du chapitre 34-82 article 20 ainsi que l'inscription de crédits en vue de l'informatisation. Deux nouvelles D.R.C.E. seront créées, l'une pour la région Antilles-Guyane, l'autre pour le département de la Réunion. Les D.R.C.E. bénéficieront d'un total de 156 agents.

**2) La participation à des expositions internationales :**

Le crédit prévu pour ce poste (chapitre 42-80) est doublé. Le principe d'une participation officielle française aux expositions internationales de Tsukuba (Japon) en 1985 et de Vancouver (Canada) en 1986 avait été précédemment arrêté et traduit dans la loi de finances 1984 par une première mesure nouvelle.

Le crédit prévu en 1985 couvre la réalisation de ces expositions à raison de 4,1 millions de francs pour celle de Tsukuba et 9,5 millions de francs pour celle de Vancouver.

**3) Le Centre français du commerce extérieur :**

La subvention versée à cet organisme est réduite de 5 % en application des directives d'économie visant à stabiliser le montant des subventions de l'Etat.

**4) Le comité français des manifestations économiques à l'étranger :**

La réévaluation de la subvention versée au comité tend au maintien en francs constants de cette dotation, notamment au regard des effets de change.

**B. LES CREDITS INSCRITS AU BUDGET DES CHARGES COMMUNES**

**CRÉDITS RELATIFS AU COMMERCE EXTÉRIEUR**

(Inscrits au budget des Charges communes.)

(En millions de francs)

Loi de finances initiale	1981	1982	1983	1984	1985
<b>TITRE PREMIER</b>					
<b>Dettes publiques.</b>					
Chapitre 14-01. — Garanties diverses :					
<i>Article 60 : Garanties afférentes au commerce extérieur. Risque économique (1) .....</i>	2.000	1.275	1.070	1.000	1.000
<i>Article 71 : Assurance-crédit. C.O.F.A.C.E. ....</i>	500	500	»	»	»
<i>Article 72 : Assurance prospection foire. C.O.F.A.C.E. ....</i>	93	116	200	400	595
<b>TITRE IV</b>					
<b>Interventions publiques.</b>					
Chapitre 44-98. — Participation de l'Etat au service d'emprunts à caractère économique :					
<i>Article 38 : B.F.C.E. Bonifications d'intérêts .....</i>	3.000	3.900	2.280	3.000	4.200
(1) Risque économique assuré par la C.O.F.A.C.E.					

### 1) La garantie du risque économique (chapitre 14.01.60)

La garantie du risque économique vise à compenser durant la période de fabrication d'un bien, l'écart d'inflation entre la France et ses concurrents étrangers.

La charge budgétaire nette de cette procédure a été de 1070 millions de francs en 1983, au lieu de 520 millions de francs en 1982. Cette augmentation traduit une accélération du versement des indemnités dues aux exportateurs sur des opérations anciennes.

### 2) L'assurance-crédit

L'exercice 1983 est marqué par une nouvelle dégradation des comptes de l'assurance-crédit. Le déficit net comptable de la COFACE atteint 3.752 millions de francs contre 2.371 millions de francs en 1982.

L'impact des consolidations s'établissant quant à lui à 1.494 millions de francs contre 630 millions de francs en 1982, le coût total de l'assurance-crédit est de 5.247 millions de francs en 1983, venant de 3.000 millions de francs en 1982.

Cette dégradation est imputable à des sinistres généralisés de grande ampleur, touchant des zones géographiques comme l'Amérique latine ou l'Afrique ou des pays comme la Pologne, la Roumanie, l'Iran ou l'Irak.

En effet, sur des indemnités totales de 9.493 millions de francs, 7.254 millions de francs peuvent être attribués à la défaillance des pays débiteurs, soit une proportion de 76 %.

Le montant des récupérations a notablement progressé puisqu'il atteint 3.308 millions de francs contre 2.042 millions de francs en 1982. Cette donnée inclut l'incidence des bénéfices de change (413 millions de francs) et des récupérations consécutives aux opérations de consolidation (552 millions de francs).

Le montant des primes a représenté 2.931 millions de francs en progression de 41 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due pour l'essentiel à la résorption du retard accumulé par la COFACE au cours des années précédentes dans la délivrance des polices.

Les charges imputables aux accords de consolidation ont crû de manière importante (1.494 millions de francs contre 630 millions de francs) dans la mesure où les nombreux accords signés en 1982 avec nos débiteurs étrangers ont commencé à entrer en vigueur au cours de l'année 1983. Ce mouvement est destiné à prendre de l'ampleur au cours des prochaines années, compte tenu du montant des accords signés et non encore utilisés.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des éléments analysés ci-dessus.

(en MF)

	1981	1982	1983	1984 (5 mois)
I - Primes émises .....	1 810	2 077	2 931	1 473
II - Indemnités versées .....	3 912	6 413	9 493	3 429
III - Récupérations .....	2 148	2 042	3 308	1 145
IV - Frais généraux et divers .....	122	76	498	190
V - Résultat net comptable (I - II + III - IV) .....	(76)	(2 370)	(3 752)	(1 001)
VI - Consolidations .....	(476)	(630)	(1 494)	(n.d.)
VII - Coût total de l'assurance-crédit .....	(552)	(3 000)	(5 146)	(n.d.)

### 3. L'Assurance-prospection et l'assurance-foire

Conformément à la volonté du Gouvernement de favoriser le commerce courant sur les pays développés par les petites et moyennes entreprises, le nombre de dossiers et le montant des budgets couverts se sont fortement accrus, renchérissant en conséquence le coût de la procédure.

Le nombre d'entreprises garanties s'est accru d'un tiers entre 1982 et 1983. Deux tiers des 1.300 entreprises aidées sont des P.M.E. Le total des budgets garantis a dépassé le milliard de francs en 1983 (contre 670 millions de francs en 1982). Le coût budgétaire de l'assurance-prospection a suivi une évolution comparable, passant de 160 Millions de francs en 1982 à 260 millions de francs en 1983. L'année 1984 devrait confirmer ces tendances, le coût estimé de la procédure étant cette année de 350 à 400 millions de francs (155 millions de francs au 30 juin 1984). Le coût devrait encore s'accroître en 1985, compte tenu de la volonté de favoriser l'effort d'exportation des entreprises, notamment les P.M.E. et l'étalement dans le temps des conséquences budgétaires des décisions prises.

Sur le plan géographique, la procédure vise essentiellement la prospection des marchés des pays développés, notamment les Etats-Unis.

## CONCLUSION

Conformément aux conclusions de son rapporteur pour avis, la Commission des Affaires économiques et du Plan a décidé, sous réserve des explications qui pourraient être fournies par le Ministre en séance publique, de s'en remettre à la ~~sagesse~~ du Sénat pour le vote sur les crédits du Commerce extérieur inscrits dans le projet de loi des finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale.